

INTERVENANT HIER À LA RADIO**Benamor veut une «amnistie fiscale générale»**

En réponse aux interrogations redondantes sur le plan à entreprendre pour contrecarrer cette crise énergéto-économique, le président de la Caci est clair dans son jugement de la conjoncture : passer au mode opératoire est la nécessité aujourd'hui pour donner aux opérateurs économiques et jeunes investisseurs vision et visibilité.

Naouel Boukir – Alger (Le Soir) – Malgré une relative «prise de conscience» de certaines administrations, la bureaucratie persiste encore dans son statut de handicap majeur à l'investissement. Toute la problématique réside dans le changement des mentalités et de l'état d'esprit restrictif. «On a raté énormément de choses» en négligeant les potentialités humaines, les ressources renouvelables et la valorisation des hydrocarbures. La mise à l'écart de «l'économie du savoir» a coûté excessivement cher à l'Algérie aujourd'hui, s'est désolé Mohamed Laid Benamor, P-dg du groupe agroalimentaire du même nom.

Visiblement, l'amélioration du climat d'affaires n'est pas encore pas-

sée à une véritable application sur le terrain. Les facilitations en matière de financement, de foncier industriel ou agricole et la stabilité juridique, entre autres, souffrent d'incohérence et de perturbations, admet le président de la Caci. Dès lors, à l'image du gouvernement, les opérateurs économiques et les jeunes investisseurs manquent systématiquement de «vision et de visibilité» concernant leurs projets de développement.

De cette combinaison de facteurs naît la problématique ubiquitaire de méfiance et de précarité, dans la réglementation, les institutions de l'Etat et même la monnaie. D'ailleurs, c'est ce qui explique aujourd'hui l'équation 1€ ≈ 200 DA sur le marché parallèle. La monnaie

européenne est désormais «le refuge» des Algériens n'ayant plus confiance en leur propre monnaie. Autrement dit, leur économie, a précisé le P-dg.

Dans l'autre sens, «on n'a pas foi» en la jeunesse voulant s'investir et investir dans ce pays et ses terres, «à vocation agropastorale». Même s'ils disposent de fonds et d'équipements, l'absence de prise en charge, de coaching et de formation, consacrés à ces jeunes donne naissance à des PME frêles et instables, pénalisant l'économie nationale au lieu de l'avantager.

«Le banditisme» peut également en constituer une conséquence non négligeable, a alerté M. Benamor. Il souhaiterait voir «une amnistie fiscale générale» puisque «la bancarisation» ne suffit plus, selon lui. Un procédé qui permettrait d'injecter des sommes astronomiques de dinars dans le circuit officiel. A son sens, cela profitera non seulement à l'économie algérienne mais limitera

également l'alimentation du marché parallèle. Mais qu'en est-il de la considération du taux d'inflation ?

Pour M. Benamor, l'heure est aux «décisions meilleures et plus courageuses» : associer l'université et la jeunesse aux métiers de l'avenir et à l'économie entrepreneuriale, la création de «pôles industriels» pour perfectionner «la spécialisation naturelle des régions».

Le binôme Sétif - Bordj-Bou-Arredj pour l'électronique et Akbou pour l'agroalimentaire ne sont pas les seules potentialités industrielles de l'Algérie. Néanmoins, il y a lieu de leur donner la chance de s'épanouir. Et si l'industrie constitue aujourd'hui 5% du PIB, elle peut en réaliser plus et l'agriculture encore davantage.

Le Global Business Discovery mené par la Caci va justement dans cette optique d'optimisation des opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques algériens, selon le président. Ceci en prospec-

tant des marchés des cinq continents. Que ce soit pour l'exportation ou le benchmarking à travers les partenariats. Le FCE s'engage également dans la même dynamique et élabore «un grand plan d'urgence» fixant les filières prioritaires à investir, agroalimentaire, pharmaceutique, pétrochimique et numérique, a révélé M. Benamor.

Par ailleurs, ces plans doivent nécessairement s'inscrire dans la durée et s'incorporer dans la stratégie nationale de diversification pour une efficacité maximale, lui confiant vision et visibilité. Pourtant, cette concertation décisive entre législatif, exécutif et acteurs économiques peine encore à pointer le bout du nez. Dresser la cartographie et le mode opératoire d'un essor économique ne se fera pas sans une décision multilatérale ou un véritable consensus impliquant l'ensemble des parties prenantes dans ce projet d'avenir commun.

N. B.

UN TÉLÉGRAMME DES DOUANES SÈME LA CONFUSION**L'Algérie aurait-elle suspendu ses accords de libre-échange avec l'UE et la Zone arabe (Zale) ?**

Dans une nouvelle note adressée hier après-midi, la DG des douanes affirme que le gel des droits douaniers dont il était question dans une première note diffusée, quelques heures auparavant, ne concerne que les trois produits soumis à la licence d'importation : ciment, véhicules et rond à béton.

Younès Djama- Alger (Le Soir) - «Suite aux hésitations constatées, (...) les franchises considérées comme caduques sont celles qui portent exclusivement sur les produits repris dans les deux avis d'ouverture des licences d'importation du ministère du Commerce. Il s'agit des véhicules, du ciment et du rond à

béton ainsi que des contingents des produits agricoles et agroalimentaires soumis aux licences d'importation», écrit notre confrère TSA qui se base sur une note de la DG des douanes. Selon nos confrères qui citent une source des douanes, après une période de perturbation qui a suivi la diffusion de la note, les prestations ont repris normalement au niveau des différents ports du pays dès 11 heures du matin.

Malgré ces démentis, aucune source officielle n'a pu s'exprimer jusqu'à hier en fin d'après-midi. «C'est la débâcle, aucun service n'a l'officiel définitif, mais la note est en application dans beaucoup de structures dont le port», révèle une source. Des importateurs qui ont tenté d'évacuer des produits importés ont eu la désagréable surprise d'être invités à payer la différence entre le tarif franchisé et le tarif commun valable pour les produits provenant de pays non liés par un accord de désarmement tarifaire avec l'Algérie.

Contactées, les Douanes algériennes se sont contentées d'un «c'est de l'intox», tandis que nous avons eu une promesse de réponse de la part du ministère des Finances sans rien recevoir jusqu'à hier en fin d'après-midi. L'instruction arrivée aux services des douanes émanerait du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et datée du 14 février dernier.

En substance, elle dit qu'aucune marchandise importée ne peut profiter d'une franchise de frais de douane, c'est-à-dire d'une réduction de taxe par rapport au niveau de régime tarifaire commun. «L'ensemble des franchises délivrées sont considérées caduques à partir du 1^{er} janvier 2016», dit l'instruction publiée par certains sites d'information. Laquelle mesure «surprise» frapperait les produits importés à partir des pays partenaires commerciaux liés à l'Algérie par des accords de libre-échange, l'Union européenne et la Zone arabe de libre-échange (Zale).

C'est surtout la référence au 1^{er} janvier, synonyme d'effet rétroactif, qui tarabuste les opérateurs économiques. C'est ce qui «dérange» aussi les observateurs alors que la Constitution révisée a introduit l'interdiction de la rétroactivité des lois comme fondement de la législation et des mesures administratives.

«Pour le marché interne, cette mesure est non seulement illégale dans son effet au 01/01/2016, mais va entraîner un renchérissement des produits, ainsi que des coups sévères à ceux qui auront calculé leurs marges sur la base de l'ancien taux de droit de douane ou de zéro droit pour la franchise de contingent, et cela est en droit plus une trahison juridique qu'une mesure souveraine», explique un expert.

Selon lui, «ce genre de mesure et de manière de procéder (télégrammes) est plus un signe de panique et une absence totale de la culture d'Etat chez nos responsables, qu'une preuve de fermeté ou de souveraineté».

Évaluation de l'ensemble des accords signés par l'Algérie

Le ministre du Commerce, Bakhti Bélaïb, curieusement silencieux sur la note des douanes, avait pour rappel annoncé, en janvier dernier, lors d'une rencontre avec les exportateurs algériens, que ses services étaient en train d'évaluer l'ensemble des accords signés avec les partenaires de l'Algérie, et à la lumière de ces bilans, la partie algérienne envisagerait de voir avec ses partenaires quels sont les ajustements qu'il va falloir introduire.

«Si le bilan d'un accord d'association conclu avec un ou des pays ne s'est pas déroulé selon les promesses pour lesquelles il a été conclu, il est, à ce moment-là, du droit d'une des parties de se retirer», avait affirmé Bakhti Bélaïb, ajoutant que ses services

étaient en train d'agir en vue d'aller vers la création de zones de libre-échange avec des pays africains limitrophes à même de donner une chance à la production nationale d'être promue.

«Nous avons oublié de signer ces accords avec des pays dont les marchés offrent plus d'opportunités à la production nationale», a affirmé Bakhti Bélaïb devant un parterre d'exportateurs algériens réunis sous l'égide de l'Association des exportateurs algériens (Anexal).

L'Algérie victime de ses accords ?

«Nous sommes, encore une fois, victime de nos accords, nous sommes un pays rentier dont l'économie est à tendance import par excellence, et on signe des accords permettant à nos partenaires d'envahir notre marché en plus sans payer les droits de douane, sachant qu'en contrepartie, on ne profite pas de ce dispositif puisqu'on n'exporte rien», souligne l'expert Smaïl Lalmas.

«Nous signons des accords économiques avec des objectifs purement politiques, le résultat, nous avons perdu des milliards de DA, durant toutes ces années d'importations sans encaisser les droits et taxes douaniers», relève-t-il.

D'après M. Lalmas, une suspension des accords devrait passer par des négociations avec les partenaires de l'Algérie, du fait qu'elle a pris des engagements qu'elle est en devoir de respecter.

«Cela dit, si après coup, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait déséquilibre, et que l'Algérie perdait énormément dans cette opération, il est légitime de revoir ces accords et même les geler le temps de corriger les choses», conclut-il.

Y. D.

Précisions sur le droit de réponse du directeur général de la Cimenterie Zahana

M. Dennouni dans ses déclarations n'a jamais visé les personnes mais, a clairement dit qu'il n'y avait pas d'interlocuteur au niveau des cimenteries citées.

Les usines s'arrêtent en même temps sans qu'il y ait un planning de fermeture et sans régulation du marché par la mise en place d'un programme d'importation pour les quantités manquantes sur le marché à cause de la fermeture des cimenteries.

Les leçons de morale sur la vérité et autres... sont malvenues.

Dans mes propos, il n'a jamais aussi été question des entreprises Dennouni, mais des entreprises du secteur du BTPH affiliées à la CGP-BTPH.

Tout le monde du BTPH et autres connaissent le fonctionnement des cimenteries et sont au courant sur la spéculation qui bat son plein à l'extérieur de l'usine.

Comment expliquer les énormes quantités de ciment disponibles sur le marché parallèle ?

Alors Monsieur le Directeur général, pas de leçons à nous donner s'il vous plaît.

Vous commencez à communiquer et à donner des chiffres, c'est déjà un progrès et une très bonne chose.

Abdelmadjid Dennouni, Président de la CGP/BTPH

IDENTIFIÉ SUR DES IMAGES DE PROPAGANDE DE DAESH EN BELGIQUE**Un émigré se rend aux services de sécurité**

Un émigré âgé d'environ 35 ans, originaire de la commune de Tamokra, relevant de la wilaya de Béjaïa, a été incarcéré à la maison d'arrêt de la ville d'Akbou, mardi dernier, avons-nous appris d'une source autorisée, pour soupçon

d'appartenir au groupe Daesh, activant en Europe et particulièrement en Belgique. L'information qui circulait depuis plusieurs mois à propos d'une vidéo captée sur les réseaux sociaux par ses voisins du village de Tamokra, montrant l'homme

en question au centre d'une propagande islamiste tournée en Belgique, a été prise au sérieux par les magistrats près le tribunal d'Akbou, qui l'ont aussitôt arrêté, en attendant un complément d'information à son sujet. L'individu,

répondant aux initiales de M. Z., s'est rendu de son propre gré aux services de la Gendarmerie nationale et ce, sous la pression subie dans son village à son arrivée, ajoute une source proche du dossier. **Kamel Gaci**